

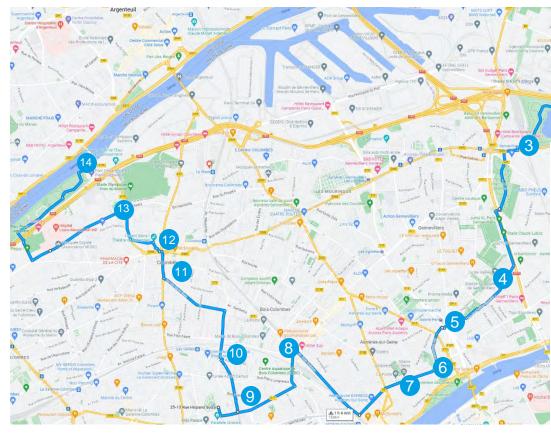
Dessinons ensemble notre territoire

Le territoire à vélo : Eléments de la trame verte et bleue Samedi 10 juin à 10h30



Argenteuil Asnières-sur-Seine Bois-Colombes Clichy-la-Garenne Colombes Gennevilliers Villeneuve-la-Garenne

Le parcours de la balade « Trame Verte et Bleue »



La balade urbaine a pour objectif de faire découvrir la richesse du territoire de Boucle Nord de Seine au travers du prisme de la trame verte et bleue. Nous souhaitons vous montrer que vos villes comportent des espaces naturels pouvant faire office d'espaces d'échanges, de partage, de création de lien social pour personnes de tout âge. Ferme, square, coulée verte ou encore parc : la balade doit vous permettre de découvrir le territoire autrement.

Le diagnostic et le PADD étant finalisés, la construction du PLUi entre désormais dans sa phase réglementaire (règlement, zonage, OAP). Cette balade à vélo coïncide avec le démarrage de cette nouvelle phase.

- Berges de Seine, face aux espaces verts de l'Île Saint-Denis
- Ferme du Parc des Chanteraines
- 3 Parc des Chanteraines
- 4 Début de la Coulée Verte de Gennevilliers
- Gabriel Péri Métro : Frontière entre Asnières et Gennevilliers
- 6 Square Maréchal Joffre
- 7 Mairie d'Asnières-sur-Seine
- 8 Jardin partagé à Bois-Colombes
- 9 Coulée verte de Bois-Colombes
- 10 Coulée verte de Colombes
- 11 Avenue Eugénie
- 12 Square Saint-Hilaire et Square des Oiseaux
- 13 Stade Olympique Yves du Manoir
- 14 Parc Pierre Lagravère à Colombes

Point n°1

Secteur des Mariniers : Vision sur la Seine et les espaces verts de L'Île-Saint-Denis



La visite débute sur les berges de Seine dans la commune de Villeneuve-la-Garenne. Cette promenade longeant le fleuve sur une longueur de 550 mètres se nomme le secteur des Mariniers et appartient au Parc des Chanteraines. Cette promenade verte comporte de nombreux bancs afin de prendre le temps d'admirer la vue sur la Seine.

La vue donne à la fois sur la Seine et sur le secteur Natura 2000 de L'Ile-Saint-Denis qui permet d'allier une observation du patrimoine naturel tout en accueillant du public.

- Renforcer la trame bleue essentielle au territoire
- Redonner à la Seine sa place dans le paysage
- Concilier la multiplicité des usages de la Seine
- Apaiser et sécuriser les déplacements à pied et à vélo







Point n°2Ferme du parc des Chanteraines



Ce lieu hors du temps, permet de sensibiliser à une culture rurale dans un espace urbain dense.

La ferme est composée de 150 animaux et est ouverte au public toute la semaine.

Elle s'accompagne aussi d'un grand potager de 600 m² qui change de cultures selon les saisons et dont les résultats sont disponibles à la vente lors d'évènements.

Le charme pittoresque de ce lieu est aussi créé par l'architecture de la ferme, rappelant les fermes du Vexin au XIXème siècle.

Les orientations du PADD

- Renforcer la résilience face au changement climatique
- Tendre vers un urbanisme favorable à la santé



© Voisins Grand Paris

Point n°3 Parc des Chanteraines

Ce grand parc de 82 hectares, à cheval sur les communes de Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne a vu sa construction débuter en 1978 mais il a continué de s'agrandir jusqu'en 2012.

Il est divisé en plusieurs secteurs et accueille de nombreux loisirs et activités diverses. Il est le lieu de plusieurs sentiers de promenades qui permettent de faire le tour de cet espace dépaysant.

Il est aussi remarqué par son grand lac des Tilliers de 8 hectares qui permet une trame bleue importante au sein du territoire.

- Consolider un écosystème porteur de biodiversité
- Tendre vers un urbanisme favorable à la santé
- Renforcer la trame bleue essentielle au territoire



Point n°4 Coulée verte de Gennevilliers

C'est un cheminement linéaire de 2,7 km divisé en plusieurs parties, elle démarre aux jardins Rosa Parks et passe ensuite dans le Parc Camille Ronce. Elle longe aussi plusieurs stades par le Parc des sports, traverse le long du Parc des Sévines pour arriver enfin au Parc des Chanteraines.

Cette coulée verte permet des balades piétonnes et cyclables agréables et comporte aussi des aires de pique-nique et des aires de jeux pour en faire des espaces récréatifs et attractifs pour chacun.

Les orientations du PADD

- Développer les modes alternatifs à l'usage individuel de la voiture
- Tendre vers un urbanisme favorable à la santé
- Apaiser et sécuriser les déplacements à pied et à vélo



Point n°5 Métro Gabriel Péri

Gabriel Péri est devenu une station de métro de la ligne 13 en mai 1980. Elle constitue la limite entre les villes d'Asnières et Gennevilliers et est un grand carrefour multimodal.

C'est donc un endroit carencé en espace vert et créant un cheminement dangereux pour les cyclistes et les piétons.

Sa proximité avec la coulée verte de Gennevilliers peut néanmoins être une potentialité pour favoriser un report du métro, du bus ou de la voiture sur une mobilité douce.

- Développer les modes alternatifs à l'usage individuel de la voiture
- Apaiser pour mieux relier



Point n°6 Square Maréchal Joffre

Ce square fut acquis par le Conseil municipal d'Asnières en 1927, Il fut ensuite aménagé par un paysagiste et agrémenté de nombreuses statues et plaques commémoratives.

Cet espace vert se démarque des autres squares du territoire par ses détails soignés, ses parterres de fleurs ainsi que son impressionnante fontaine.

De plus, le parc reste un lieu de loisirs et d'activités sportives avec une aire de jeux, un terrain de foot synthétique ainsi qu'un terrain de pétanque pour petits et grands.

Les orientations du PADD

- Renforcer la résilience face au changement climatique
- Mettre en valeur les paysages diversifiés



Point n°7 Mairie d'Asnières-sur-Seine

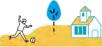
Cet hôtel de ville a été inauguré le 15 octobre 1899. La mairie ayant été déplacée plusieurs fois, cette dernière fut une des plus monumentales avec intérieur très soignée notamment la salle des fêtes décorée de grandes peintures.

L'extérieur n'a rien à lui envier puisqu'il permet de mettre en valeur de grands espaces publics ainsi que des espaces verts soignés dans les moindres détails et apportant de la couleur au décor.

Cet espace majestueux rend agréable un cheminement piéton ou cyclable notamment pour des personnes voulant découvrir la ville d'Asnières ou bien les lieux remarquables du territoire Boucle Nord de Seine.

- Garantir un environnement architectural et urbain agréable et attractif
- Préserver l'héritage historique et architectural





Point n°8 Jardin partagé à Bois-Colombes

Le jardin partagé des incroyables Bois-comestibles a été créé en 2013. L'idée était de faire vivre un espace d'agriculture urbaine et participative. Désormais environ 50 habitants de la commune cultivent leur potager et entretiennent leur bande de terres.

Celui-ci a aussi accueilli plusieurs ateliers, en faisant un lieu d'éducation à la nature et de partage entre les habitants. Il est aussi accessible facilement en mobilité douce grâce à sa proximité avec la promenade verte.

- Améliorer le cadre de vie immédiat
- Tendre vers un urbanisme favorable à la santé
- Economiser l'espace, notamment de pleine terre







© Ville de Bois-Colombes



Point n°9 Passage à la Coulée verte Bois-Colombes



Point n°10 Coulée verte de Colombes

Cette deuxième partie de la coulée verte permet de lier les deux villes par des voies de mobilité douce.

Sur la commune de Bois-Colombes, la coulée verte longe la voie ferrée de manière aérienne et laisse donc plus de vue sur les bâtiments de la ville. La nature y est moins présente, avec une promenade plus minéralisée mais les espaces verts sont présents de manière plus aménagée avec de nombreux bancs ou aires de jeux qui en font un espace de lien social et de loisirs pour personne de tout âge. Accessible aux cyclistes la coulée verte de Bois Colombes et un maillon du réseau.

A cela s'ajoute un contexte pavillonnaire calme et agréable, ce qui en fait un lieu incontournable de la trame verte du territoire.

Les orientations du PADD

- Apaiser et sécuriser les déplacements à pied et à vélo
- Mettre en valeur les paysages diversifiés
- Tendre vers un urbanisme favorable à la santé

Cette ancienne voie ferrée de 1881 à 1979 fut conquise par la nature lorsqu'elle ne fut plus utilisée.

En 1995, celle-ci fut réinvestie par la collectivité qui en fit une promenade verte aménagée dans un espace long de presque 1 km sur la commune de Colombes.

Cette première partie de la coulée verte, véritable corridor écologique, entourée de nature afin que les habitants s'y sentent imprégnés, cela crée un espace riche de faune et de flore diverses.

C'est donc un espace agréable pour petits et grands qui permet la traversée de la grande zone pavillonnaire de manière agréable pour finir au-dessus de la voie ferrée de la gare « Les Vallées ».

- Consolider un écosystème porteur de biodiversité
- Préserver l'héritage historique et architectural







Point n°11 Avenue Eugénie

Cette rue exiguë sert de transition entre le centre-ville et le grand immeuble qui le caractérise, et la zone pavillonnaire de Colombes.

Hors du temps, cette rue piétonne et cyclable sembler être restée à l'époque où Colombes n'était encore qu'un village de 1 700 habitants.

Malgré le peu d'espace qui la caractérise, le promeneur ou le cycliste de passage pourra s'y sentir accueilli et observera la grande place des espaces verts privés qui s'imposent sur la voie publique.

Les orientations du PADD

- Améliorer le cadre de vie immédiat
- Préserver l'héritage historique et architectural
- Valoriser les formes urbaines diversifiées





© Cartorum

Point n°12Square Saint-Hilaire et parc des oiseaux

Ces deux squares, situés dans le cœur de la zone pavillonnaire de Colombes sont comme des oasis dans un désert urbain.

Ils permettent aussi de créer du lien à l'échelle du quartier puisque les enfants peuvent s'y réunir pour jouer dans leur aire de jeux.

Ils sont néanmoins séparés par un ensemble pavillonnaire qui ne permet pas une liaison cyclable fluide entre ces deux espaces.

- Tendre vers un urbanisme favorable à la santé
- Valoriser les formes urbaines diversifiées
- Renforcer la résilience face au changement climatique







Point n°13 Stade Olympique Yves du Manoir



Point n°14
Parc Pierre Lagravère à Colombes



Ce stade à importance historique a été ouvert en 1907. Anciennement hippodrome, une partie fut refaite afin d'accueillir des compétitions de rugby, d'athlétisme ainsi que de football.

Il fut le lieu d'accueil des Jeux Olympiques de 1924 et a accueilli la finale de la Coupe du Monde de football en 1938.

C'est encore un lieu très actif puisqu'il va l'objet d'un réaménagement afin d'accueillir les épreuves de hockey sur gazon lors des épreuves des JO 2024.

Les orientations du PADD

• Garantir un environnement architectural et urbain agréable et attractif

La visite se termine par l'un des poumons verts du territoire. Le parc Pierre Lagravère, ancienne île reliée à la terre, d'une superficie de 25 hectares et tout en longueur.

Il permet à la fois aux promeneurs et aux cyclistes d'avoir une vue prenante sur la Seine tout en permettant une conciliation des trames vertes et bleues. Il est aussi un lieu de loisir important puisqu'il accueille des équipements sportifs, des terrains de tennis et des aires de jeux pour enfants. C'est donc un véritable lieu dynamique et accueillant pour tous les publics.

Les orientations du PADD

• Consolider un écosystème de biodiversité



© Le Moniteur



© Ville de Colombes



	Vos commentaires, remarques ou points d'étonnements!
-00 ⁴	



Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine

1 bis rue de la Paix - 92 230 Gennevilliers plui@bouclenorddeseine.fr

www.bouclenorddeseine.fr/plui















